

La flotte européenne démarre la pêche dans les eaux marocaines

Les navires de pêche européens sont prêts à démarrer la pêche **dans les** eaux marocaines, suite à l'attribution de leurs licences par les autorités marocaines, lors d'une réunion à Rabat les 4 et 5 septembre.

Le protocole de quatre ans, signé le 18 novembre 2013 puis approuvé par le Conseil et le Parlement européen, est entré en vigueur le 15 juillet après achèvement de la ratification au Maroc.

Il concerne 63 licences pour l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, la Lettonie et la Lituanie.

L'Europe versera 30 millions d'euros par an au Maroc, dont 16 millions pour l'accès à la ressource et 14 millions pour le développement de la pêche marocaine.

Le Maroc devra montrer que cette somme profite bien à tout son littoral. S'y ajoutent 10 millions de contribution des armateurs. Les navires européens ont des obligations d'**emploi** de marins marocains, et de débarquement au Maroc.

Il est prévu un quota de 80 000 tonnes pour la pêche pélagique industrielle (chalut pélagique ou semi-pélagique) ainsi que des possibilités non chiffrées pour la pêche démersale (palangres et chaluts de fond) et artisanale (senne, ligne, canne, palangre).

Source : <http://www.lemarin.fr/articles/detail/items/la-flotte-europeenne-demarre-la-peche-dans-les-eaux-marocaines.html> (16/09/2014)